COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST MAURICE D'ARDECHE Du 27 AVRIL 2026 à 18h30

Présents : Mrs BACCONNIER – BLEUSE - GIRARD – PAENEN - EGGER - RIGAUD
Mmes RIEU – LAURIOL – VOLLE – DOCKWILLER - BROT

Vote des taux des impôts directs locaus

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Suite à la préparation du budget avec la commission finances, propose de ne pas augmenter les taxes cette année.
En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 33,59 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 94,50 %
- taxe d'habitation (TH) : 11,61 %
- Majoration de taxe d'habitation sur les résidence secondaires (MTHRS) : 30 %

CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété avec une copie de cette délibération au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

Vote de l'affectation du résultat

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		396.589,22		313.105,72
Opérations de l'exercice	247.058,23	330.070,56	172.556,36	94.743,50
Totaux	247.058,23	726.659,78	172.556,36	407.849,22
Résultat de clôture		479.601,55		235.292,86
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		235.292,86	
	Reste à réaliser		0,00	0,00
	Besoin de financement des RAR		0,00	
	Excédent total de financement		479.601,55	
	Affectation au cpte 1068		105.380,00	
	Excédent de fonct. Reporté cpte 002		374.221,55	

Voté à l'unanimité des présents.

Vote des subventions aux associations

Désignation	Montant
ADAPEI	50,00
Anciens Combattants	50,00
Croix rouge française	50,00
Foyer socio-éducatif de Villeneuve de Berg	100,00
Amicale des donneurs de sang bénévoles	50,00
Route des Eglises Romanes	100,00
Club Fraternité	200,00
Centre Léon Bérard	100,00
APRRES	50,00
Banque alimentaire	100,00
Le Souvenir Français	50,00
TOTAL	**900,00**

Désignation de la liste pour la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune après l'élection du nouveau conseil municipal.
Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes inférieure à 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
PROPOSE la liste (ci-joint) de 24 contribuables pour être désigné commissaires titulaires ou suppléants

Vote du budget 2026

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2026 de la commune.
Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.
Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET PRINCIPAL
ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Vote de l'assemblée	Résultat reporté	Total	Vote de l'assemblée	Résultat reporté	Total
Section fonctionnement	671.112,55		671.112,55	296.891,00	374.221,55	671.112,55
Section d'investissement	355.672,86		355.672,86	120.380,00	235.292,86	355.672,86
Total	**1.026.785,41**		**1.026.785,41 €**	**417.271,00**	**609.514,41**	**1.026.785,41**

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	145.500,00		145.500,00
012	Charges de personnel	82.000,00		82.000,00
65	Autres charges de gestion courante	440.960,55		440.960,55
66	Charges financières	1.252,00		1.252,00
67	Charges spécifiques	1.200,00		1.200,00
68	Dotations aux provisions	200,00		200,00
Total		**671.112,55**		**671.112,55**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Excédent antérieur reporté	374.221,55		374.221,55
70	Prod. Services, domaine	1.600,00		1.600,00
73	Impôts et taxes	40.800,00		40.800,00
731	Fiscalité locale	159.000,00		159.000,00
74	Dotations et participations	64.991,00		64.991,00
75	Autres produits de gestion courantes	30.500,00		30.500,00
Total		**671.112,55**		**671.112,55**

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
16	Emprunts et dettes	22.780,00		22.780,00
204	Subventions d'équipement	20.000,00		20.000,00
21	Immobilisations corporelle	310.292,86		310.292,86
23	Immobilisations en cours	2.600,00		2.600,00
Total		**355.672,86**		**355.672,86**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Excédent d'investi.reporté	235.292,86		235.292,86
10	Dotations, fonds div.	111.580,00		111.580,00
13	Subventions d'investisseme	8.800,00		8.800,00
Total		**355.672,86**		**355.672,86**

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, sur le budget principal :
Par voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,
ADOPTE le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Divers

- Cérémonie du 8 mai à 11h devant le monument aux morts
- Devis pour réparation du camion 340 €, mais il se peut qu'il y ai d'autre frais, voir pour le changer.

- Devis de l'entreprise Moulin pour 17000 € pour la réfection du parapet du pont au-dessus de la voie verte montée de Galine.
- Commander des panneaux d'indications pour l'accès vélo sur la voie verte.
- Devis de l'entreprise Bencardino pour la réfection de la toiture du bâtiment au cimetière : 7700 €, demander d'autre devis.
- Devis de l'entreprise Bencardino pour la réfection de la toiture de l'église (dernière partie) : 30000 €, ok à l'unanimité. Les travaux se feront sur 2027.
- Devis de l'entreprise Bencardino pour le démoussage de la toiture de la salle polyvalente : 4400 €, demander d'autre devis.
- Devis de l'entreprise Vezian pour refaire la canalisation d'eaux pluviales de la boulangerie jusqu'à l'Ardèche : 28000 €, demander d'autre devis.
- Devis de Monsieur Nevissas pour sécuriser la montée du chemin de Rochecolombe au niveau des fossés : 4400 €.

La séance est levée à 20h15